



Commune de  
Prix-lès-Mézières

*L'Avenir à tout Prix*

## COVID 19

Face à une situation sanitaire qui continue de se dégrader, le Premier Ministre a décrété l'Etat d'Urgence depuis samedi 17 octobre. De nouvelles mesures préventives s'appliquent désormais y compris à Prix-lès-Mézières, à titre d'exemple :

- Pas de rassemblement à plus de 6 personnes dans l'espace public,
- Interdiction des événements festifs dans les salles des fêtes et polyvalentes,
- Buvettes dans les stades ou Etablissement Recevant du Public interdites.

**Le port du masque est plus que jamais de rigueur.**

Aussi et conformément à notre programme électoral, nous nous sommes dotés d'une réserve de masques à usage unique. Nous avons donc le plaisir de vous en offrir quelques-uns mais sommes bien conscients que ce sachet ne suffira pas. Par cette distribution, nous voulions montrer notre participation à l'action collective face à cette épidémie.



Le Maire,

**Bruno DEDION**

### **Le port du masque ne remplace pas les gestes barrières**



Lavez-vous très  
régulièrement les  
mains



Toussez ou  
éternuez dans  
votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un  
mouchoir à usage  
unique et jetez-le



Saluez sans se  
serrer la main,  
évités les  
embrassades



Respecter une  
distance de  
1 mètre

***Pour protéger les autres et vous-même, portez un masque  
et appliquez les gestes barrières... Luttons ensemble contre la Covid-19.***

## RECENSEMENT DES PERSONNES A RISQUE

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et à l'approche de la saison hivernale, la municipalité souhaite mettre à jour le **registre communal des personnes fragiles ou handicapées**.

Sont concernées :

- les personnes de plus de 65 ans et résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titres IV du livre II du code de l'action sociale et des familles.

Ce document confidentiel permettra une réaction rapide des services et du CCAS afin de lutter contre l'isolement des personnes fragiles.

Il peut être communiqué au Préfet, à sa demande, en cas de déclenchement de plan d'alerte.

Noëlle COHIDON, Adjointe référente Seniors et Action Sociale, se tient à votre disposition

***Compléter le coupon réponse ci-dessous et retourner le en mairie.  
Vous pouvez également répondre par téléphone au 03.24.57.04.92***

## DENEIGEMENT

L'hiver approche et nous vous rappelons que les habitants sont tenus de déneiger les trottoirs devant leur habitation.

Les bacs à sel installés sur le territoire de la Commune sont destinés uniquement au salage du domaine public.



*Veillez-vous doter du matériel nécessaire : pelle à neige, sel de déneigement notamment pour votre propriété privée (descente de garage, entrée, etc.).*

**Vous avez 80 ans ou plus** ou vous êtes dans **l'impossibilité d'effectuer cette tâche** pour des raisons de santé (handicap, maladie...), merci de retourner en Mairie le coupon ci-après accompagné des justificatifs éventuels. Votre demande sera étudiée par la Municipalité.

***En cas d'avis favorable, ce service pourra être effectué par les services techniques de la commune mais uniquement après les missions de salage et déneigement de la voirie et des bâtiments publics.***

**Coupon à retourner au secrétariat de Mairie**

✂-----

M. Mme Nom, Prénom : .....

Age : .....

Adresse : ..... 08000 Prix-Lès-Mézières

Téléphone : .....

**Souhaite figurer au registre des personnes fragiles**

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : .....qualité (ex. : enfant, voisin...): ..... Tél : .....

**Souhaite bénéficier du service de déneigement pour le motif suivant :**

**\*En raison de mon âge**

**\*Autre :** .....

.....  
\*barrer la mention inutile